



Doareoù **TREMÉVEN**

NOUVELLES DE TRÉMÉVEN

Civilités et incivilités



édito

Trémévenoises, Trémévenois,

Le bulletin municipal est le relais entre la municipalité et la population : il permet de vous associer plus étroitement à la vie de la commune : vie communale, vie pratique, vie associative. Il est pour moi aussi l'occasion de rappeler quelques règles de bonne conduite et de respect des biens pour le bon fonctionnement de notre collectivité.

Les incivilités sont en effet trop nombreuses et les déprédations ou vols coûtent cher à la commune, comme nous vous le précisons dans le texte ci-contre.

Elles ont forcément une incidence sur le budget communal et peuvent freiner le lancement de certains projets.

Il nous appartient donc à tous de veiller à éliminer, du moins à limiter ces actes d'incivilité. Cela passe sans aucun doute par l'éducation, à laquelle nous accordons une grande priorité, comme le démontre le montant des investissements accordés ces dernières années pour l'agrandissement de l'école maternelle et primaire.

La vie de la commune, c'est aussi la vie associative dont on ne soulignera jamais assez l'importance.

Tout au long de l'année, les bénévoles s'activent pour mettre en place des animations, encadrer des jeunes et des moins jeunes dans leurs activités de loisirs.

Je tiens ici à leur rendre hommage et à les remercier au nom de l'ensemble de la collectivité.

Vous aurez l'occasion de découvrir l'ensemble des activités proposées sur la commune lors du forum des associations que la municipalité organise le 5 septembre prochain.

Je vous y invite dès à présent. En attendant, je vous souhaite une bonne lecture...

Roger COLAS, Maire de Tréméven

Le terme d'incivilité n'est pas nouveau, mais son usage s'est considérablement modifié. Il ne signifie plus seulement discourtoisie.



Civilité :

« observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social »,

le respect des règles de vie en commun.

Incivilité :

« ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées (bruit, chahut, vandalisme, injures, absence d'écoute) qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance. »

Aujourd'hui, il est devenu synonyme de désordre, de nuisance, d'inconduite, d'incivisme, d'impolitesse, d'insolence, de petite délinquance.

Les incivilités sont devenues une préoccupation première des élus locaux.

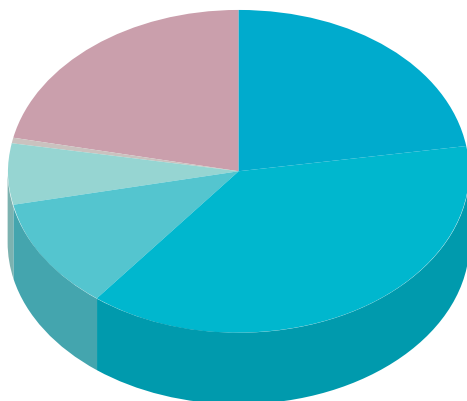
Toutes les semaines, le personnel communal doit intervenir pour effacer les traces d'incivilités sur notre commune. Le temps passé à effectuer ces tâches est du temps en moins au service des Trémévenois et ce vandalisme a évidemment un coût au détriment d'autres investissements utiles à la collectivité.

Françoise Perron,
adjointe au maire

Vol de 4 roues sur véhicule municipal (avril 2009)	695 €
Bris de glace salle polyvalente (avril 2009)	388 €
Bris de glace salle polyvalente (novembre 2008)	408 €
Déprédations carrefour Bel-Air panneaux de signalisation/mur (novembre 2008)	886 €

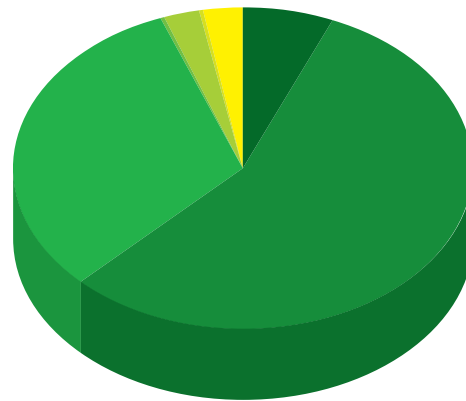
Le budget 2009

Fonctionnement : 1 284 084,33 €



Dépenses

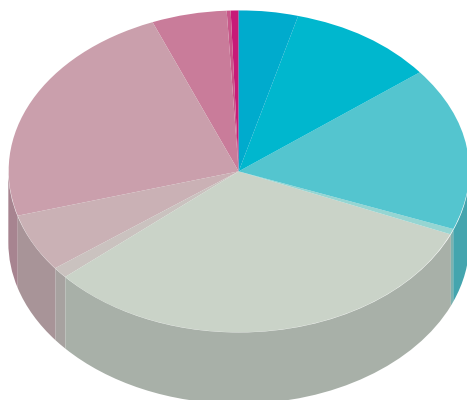
Charges à caractère général	290 600,00 €
Charges de personnel	487 900,00 €
Gestion courante	143 302,00 €
Charges financières	80 000,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
Dépenses imprévues	7 082,33 €
Virement à section d'investissement	275 000,00 €



Recettes

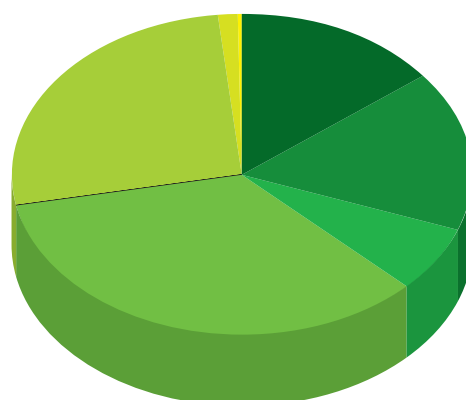
Produit des services	83 100,00 €
Impôts et taxes	720 000,00 €
Dotations - participations	407 160,00 €
Produit de gestion courante	3 000,00 €
Atténuation des charges	35 000,00 €
Indemnité sinistre	3 000,00 €
Excédent 2008	32 824,33 €

Investissement : 1 714 800,00 €



Dépenses

Déficit 2008	75 899,39 €
Remboursement emprunt	175 000,00 €
Agrandissement école maternelle	280 000,00 €
Travaux bâtiments communaux	10 000,00 €
Aménagement RD 790	550 000,00 €
Achat matériel - mobilier	20 000,00 €
Aménagement salle polyvalente	100 000,00 €
Réhabilitation décharge du Rest ⁽¹⁾	400 000,00 €
Voirie	90 000,00 €
Espaces verts	5 000,00 €
Prêts d'honneur	1 600,00 €
Dépenses imprévues	7 300,61 €



Recettes

Autofinancement 2008	250 000,00 €
Prélèvement sur section fonctionn.	275 000,00 €
Fonds de compensation TVA	113 400,00 €
Subventions	598 300,00 €
Remboursement prêt d'honneur	1 600,00 €
Emprunt	450 000,00 €
Taxe locale d'équipement	25 000,00 €
Cessions de terrains	1 500,00 €

⁽¹⁾ budgétée dans l'attente des résultats de l'étude de réhabilitation

INFOS EN BREF

Images en souvenirs Souvenirs en images (rappel)

En 2009, les journées européennes du patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre.

Nous souhaitons organiser pour ces journées du patrimoine une exposition de photos anciennes de la commune.

Quelques trémévinois se sont déjà manifestés et ont proposé de nous prêter leurs photos. Si vous aussi vous disposez de photos anciennes et que vous acceptez de nous les confier, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 02 98 96 08 02. Nous vous en remercions d'avance.

Nous souhaitons pouvoir disposer des photos pour fin juillet afin de préparer l'exposition dans les meilleures conditions possibles.

Nouveaux arrivants : réception en mairie le 17 octobre

La municipalité organise une réception pour les nouveaux arrivants le samedi 17 octobre, à 11 heures.

Il est demandé aux familles installées dans notre commune depuis novembre 2007 de bien vouloir s'inscrire en mairie afin de recevoir une invitation pour cette réception.

Une 2^{ème} vie pour vos vêtements ou textiles usagés ?

Dans le cadre de sa compétence élimination et valorisation des déchets des ménages, la Cocopa projette de mettre en place sur le territoire des 16 communes membres des conteneurs pour la récupération de vêtements usagés.

Une vingtaine de conteneurs sont prévus.

Un conteneur sera donc installé sur notre commune courant 2009, derrière l'école, et vidé deux fois par semaine.

Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'arrêté 2001-E-1962 du 13 juillet 2001, et en particulier pour les travaux de bricolage ou de jardinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

C'est le printemps !

Entretien des plantations

Les arbres, les branches qui débordent sur les voies communales doivent être coupées. Le non entretien des haies (débordement végétal sur la voirie) peut occasionner des désagréments aux usagers.

Il faut savoir que les haies vives doivent être conduites de telle sorte qu'elles ne fassent jamais saillie sur la voie publique et est assimilé à cette infraction le fait de ne pas tailler les arbres ou haies constituant une gêne.

L'élagage est obligatoire et le propriétaire qui n'exécute pas ces travaux peut être mis en demeure par le maire et s'il persiste la commune effectuera l'élagage aux frais du contrevenant.

(article R.116-2/5 du code de la voirie routière et article R.25 du code pénal)

Concours des jardins fleuris 2009

Les beaux jours revenus, il est plaisant d'admirer le fleurissement des habitations de notre commune.

C'est pourquoi la municipalité vous propose de participer à un concours afin de récompenser les actions menées par les particuliers, commerçants ou artisans en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons, terrasses, fenêtres, murs ou vitrines.

Les fiches d'inscription sont disponibles en mairie et il sera possible de s'inscrire jusqu'au 20 juin 2009.

Le jury visitera les réalisations des candidats fin juin, début juillet.

Des sportifs à l'honneur :

Les footballeurs de l'AS Tréméven



L'équipe 1

Evoluant en 2^e division de district depuis la saison 2006-2007, l'équipe 1 de AS Tréméven retrouvera la 1^{ère} division la saison prochaine, après un parcours quasi sans faute (une seule défaite depuis le début du championnat). S'appuyant sur un collectif conséquent et homogène, l'entraîneur Jérôme Le Palmec, gardien de l'équipe 1, a parfaitement géré son effectif. En tête du groupe depuis le mois d'octobre, l'équipe fanion a passé tous les obstacles augmentant son avance au fil des semaines pour finalement être assurée de la montée un mois avant la fin officielle du championnat, avec un écart de 14 points sur le second. L'équipe 2, privée d'accession les trois dernières saisons dernières à cause des résultats insuffisants de l'équipe 1, a enfin atteint son objectif : jouer en 2^e division la saison prochaine, au niveau où jouait l'équipe 1 cette saison. L'équipe 3 joue elle

en 4^e division et se classe en milieu de tableau.

Ces bons résultats des équipes 1 et 2 sont le fruit du travail mené depuis plusieurs saisons par l'école de football, aujourd'hui au sein de l'entente FC Ellé-Isole, et par les encadrants des jeunes. Les joueurs seniors jouant dans les équipes 1, 2 et 3 ont pour les deux-tiers d'entre eux fait leur apprentissage à l'école de football de l'AST.



Les dirigeants de l'AST

« La prochaine saison se présente donc très bien, se félicite la présidente, Patricia Velly. Mon souhait, et celui de toute l'équipe dirigeante, est que tous les jeunes du club, qui ont tant œuvré aux succès cette année, restent fidèles à leurs couleurs et portent haut les valeurs de la commune. »



État Civil

Naissances

5 janvier	Ilona GALLO
14 janvier	Romane DUVAL
27 janvier	Dilwen TABUTEAU
7 février	Julie BERNARD
8 février	Lény NAOUR
12 mars	Margaux NEDELEC
12 avril	Noham GRANDCHAMP
23 avril	Shana CARTEAUX
30 avril	Mayline JAMBOU
6 mai	Lucie JAFFREZOU
6 mai	Enora ALLIOT

Mariages

17 janvier	Loetitia LE LEANNEC et Christophe LE GALLO
14 mars	Nathalie BRIEY et Jean-Marc BERNARD
2 mai	Catherine THOMAS et Patrick BARRE
9 mai	Johanne DELAHOUSSE et Luis AREVALO

Décès

9 janvier	Jean-Marie SALVAR
11 janvier	Francis ALAIN
15 janvier	Didier PERENNOU
19 janvier	Marie SEGAIN née GALLIC
12 mars	Véronique BOUGLOUAN née BRZYKA
12 mars	Jean CLUGERY
18 mars	Jean-René DERRIEN
5 avril	Lucie KERBIRIOU née SINQUIN
7 avril	Lucien JAFFREZOU
13 avril	Gilbert LE GUYADER
2 mai	Pierre HAUTEFEUILLE
7 mai	Marie BERGARDIS

Avec la Cocopaq

Un nouveau service

Le transport à la demande



La communauté de communes du pays de Quimperlé a mis en place, depuis le 1^{er} avril, un service de transport à la demande (TAD) pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées résidant sur son territoire.

Ce service est ouvert aux personnes âgées de plus de 80 ans, aux personnes invalides à plus de 80 %, aux personnes temporairement handicapées (suite à un accident ou une opération médicale) sur présentation d'un certificat médical.

Les demandeurs devront remplir un bulletin d'admission à retirer sur le site Internet de la Communauté de communes, www.cocopaq.com, ou à la mairie. Si nécessaire, appeler la mairie (02 98 96 08 02) pour qu'il soit expédié.

Le dossier doit être rempli et adressé à la Cocopaq.

Les bénéficiaires recevront une carte annuelle de transport et pourront se déplacer sur toutes les communes de la Cocopaq.

Il en coûtera 2 euros pour l'aller et 2 euros pour le retour.

Pour les déplacements vers Lorient et Kerpape, 4 euros seront demandés pour l'aller et pour le retour.

Les expositions (été 2009)

Tout au long de l'année, la salle de la mairie accueille des expositions d'artistes de la région.

Juin :

Association Le Trait

tous types de peintures :

huiles, aquarelles, etc...



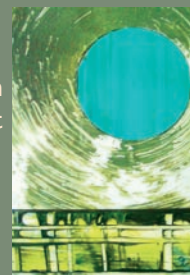
Août :

Gwendal

Le Nadan

sculpteur et

peintre



Juillet :

Monique

Raymond



Septembre :

Anne-Lise Biseau

peintures abstraites



Agenda des manifestations

Juillet

Samedi 4	Loisirs créatifs
Mardi 7	Journée Club des aînés
Mardi 14	Repas Anciens combattants
Samedi 18	Loto AS Tréméven
Dimanche 26	Stèle Gleud Zu + SP Anciens combattants

Dimanche 5 juillet :

signature de la charte de jumelage avec Monivea (Irlande)

Août

Dimanche 2	Vide grenier Comité de chasse
Samedi 8	Loto Comité de jumelage
Samedi 29	Moto cross à Tréméven Moto Rospirioù Sport

Septembre

Mardi 2	Goûter Club des aînés
Samedi 5	Forum des Associations
Dimanche 13	Vide grenier Amicale laïque
Samedi 19	Repas Chasseurs
Samedi 26	Repas Comité de jumelage

Mairie, place de l'église, 29300 Tréméven

Tél. 02 98 96 08 02 - Fax 02 98 39 02 71

E.mail : mairie.tremeven@wanadoo.fr - Site internet : www.tremeven.net

Directeur de publication : Roger Colas

Coordinatrice : Françoise Perron

Conception et réalisation :

A.R.T. Communication, Quimperlé. Tél. 02 98 96 26 00

Imprimé à 1 000 exemplaires par Imprimerie Nouvelle, Quimperlé